

LES BANCS DE LA PROMENADE

MONOLOGUE EN PROSE

Raconté par COQUELIN CADET DE LA
COMÉDIE-FRANÇAISE

Prix : 50 centimes

NOUVELLE ÉDITION

Jules Jouy (1855-1897)

1889

Texte transcrit par Paul FIEVRE, juillet 2023.

Publié par Ernest et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr, Juillet 2023.
Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement. Contactez
l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous droits.

LES BANCS DE LA PROMENADE

MONOLOGUE EN PROSE

Raconté par COQUELIN CADET DE LA
COMÉDIE-FRANÇAISE

Prix : 50 centimes

NOUVELLE ÉDITION

de Paul FIEVRE

A. PATAY, ÉDITEUR 79, PASSAGE BRADY, 79 PARIS

1889

À mes amis VAUMEL et RAYMOND.

ACTEURS

LE NARRATEUR.

LES BANCS DE LA PROMENADE

Il existe une commune nommée
Bréthisy-Saint-Pierre dans l'Oise mais
pas en Meurthe et Loire qui est
département fictif.

La promenade, ombragée d'ormes séculaires, qui borde les fossés de Bréthisy, petite ville de douze cents âmes du département de Meurthe-et-Loire, se fait remarquer par une absence complète de bancs.

Voici l'explication de cette absence bizarre :

En 1842, les Bréthisyens, qui avaient l'habitude d'aller prendre l'air, le soir, sur la promenade, se plaignirent au Maire d'être obligés de s'asseoir, faute de bancs, sur le bord des fossés, à même l'herbe, et d'attraper ainsi des fraîcheurs... et autre chose ; ajoutant qu'il était indigne d'une cité de l'importance de Bréthisy d'avoir une promenade sans bancs.

Observation, on en conviendra, suffisamment justifiée.

Le Maire réunit son Conseil municipal et lui expose la situation.

Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, cherchant, mais en vain, un moyen propre à contenter le désir qu'ont de s'asseoir, autre part que sur l'herbe, les habitués de la promenade.

« C'est bien simple, - dit tout-à-coup un Conseiller roublard, si on y faisait mettre des bancs ?

« ? Tiens ! C'est une idée ! » répliquent, d'une seule voix, le Maire et son Conseil municipal, lesquels votent d'acclamation la proposition du Conseiller roublard.

Huit jours après, huit magnifiques bancs, peints en vert, s'offraient à l'admiration des douze cents âmes de Bréthisy. Mais huit bancs, pour douze cents.... âmes, c'est peu. Aussi l'administration prévoyante, pour éviter tout désordre, avait-elle fait distribuer à chaque Bréthisyen un petit carton, au moyen duquel il pouvait s'asseoir deux minutes sur chaque banc et céder sa place à un autre. Tout le monde put donc s'asseoir.

Malheureusement le vert magnifique dont les bancs étaient peints n'était pas encore sec ; si bien que le soir, on se déshabillant pour se mettre au lit, les Bréthisyens constatèrent que leurs vêtements étaient pleins de vert qu'ils s'efforcèrent, mais en vain, d'enlever. Tous les flacons de benzine qu'on put trouver à Bréthisy y passèrent, mais inutilement : les douze cents âmes durent se payer des vêtements neufs.

Elles se plaignent au Maire, qui réunit son Conseil municipal et lui expose la situation. Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, cherchant, mais en vain, le moyen d'empêcher les Bréthisyens de s'asseoir sur les bancs de la promenade.

« - C'est bien simple, - dit tout à coup le Conseiller roublard, si on faisait mettre dessus : Défense de s'asseoir ?

« - Tiens ! C'est une idée ! » répliquent, d'une seule voix, le Maire et son Conseil municipal, lesquels votent d'acclamation la proposition du Conseiller roublard.

Le Maire fait revenir le peintre en lettres et lui ordonne d'écrire sur le dossier de chaque banc l'inscription votée : Défense de s'asseoir.

Les Bréthisyens obéissent pendant trois mois à l'ordre de l'autorité : mais, au bout de ce laps de temps, ils font remarquer au maire qu'il est absolument inutile d'avoir des bancs si on ne peut pas s'asseoir dessus.

Observation, on en conviendra, suffisamment justifiée.

Le maire réunit son Conseil municipal et lui expose la situation

Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, cherchant, mais en vain, le moyen d'inviter les Bréthisyens à s'asseoir sur les bancs de la promenade.

« - C'est bien simple, - dit tout à coup le Conseil roublard, - si on faisait mettre dessus : Bancs pour s'asseoir ?

« - Tiens ! C'est une idée ! » répliquent d'une seule voix, le Maire et son Conseil municipal, lesquels votent d'acclamation la proposition du conseiller roublard.

Le Maire fait revenir le peintre en lettres et lui ordonne d'effacer l'inscription précédente et de la remplacer par la nouvelle : Bancs pour s'asseoir, en belles lettres jaunes.

Le soir, les Bréthisyens s'assoient ; mais en déshabillant pour se mettre au lit, ils constatent qu'ils ont des lettres jaunes dans le dos, qu'ils s'efforcent, mais en vain, d'enlever. Tous les flacons de benzine qu'on peut trouver à Bréthisy y passent, mais inutilement. Les deux cents âmes se voient contraintes de se repayer des vêtements neufs.

Elles se plaignent au Maire, qui réunit son Conseil municipal et lui expose la situation. Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, cherchant, en vain, le moyen de faire comprendre aux Bréthisyens que La peinture n'étant pas sèche, il ne faut pas s'asseoir sur les bancs de la promenade.

« - C'est bien simple, - dit tout à coup le conseiller roublard, - si on faisait mettre dessus : attendez, avant de vous asseoir, que la peinture soit sèche ?

« - Tiens ! C'est une idée ! » répliquent, d'une seule voix, le maire et son Conseil Municipal lesquels votent d'acclamation la proposition du conseiller roublard.

Le Maire fait revenir le peintre en lettres, lui ordonne d'effacer l'inscription précédente et de la remplacer par la nouvelle : Attendez, avant de vous asseoir, que la peinture soit sèche.

Les Bréthisyens attendent trois mois ; mais, au bout de ce laps de temps, ils font remarquer au Maire que l'inscription devient inutile, la couleur étant probablement sèche.

Observation, on en conviendra, suffisamment justifiée.

Le Maire réunit son Conseil municipal et lui expose la situation.

Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, cherchant, mais en vain, le moyen de faire comprendre aux Bréthisyens que la couleur étant sèche, ils peuvent désormais s'asseoir sur les bancs de la promenade.

« - C'est bien simple, ? dit tout à coup le Conseiller roublard, ? si on faisait mettre dessus : Vous pouvez vous asseoir, la peinture est sèche ?

« - Tiens ! C'est une idée ! » répliquent, d'une seule voix, le Maire et son Conseil municipal, lesquels votent d'acclamation la proposition du Conseiller roublard.

Le Maire fait revenir le peintre en lettres, lui ordonne d'effacer l'inscription précédente et de la remplacer par la nouvelle : Vous pouvez vous asseoir, la peinture est sèche, en grandes lettres blanches.

Le soir, les Bréthisyens s'assoient ; mais, en se déshabillant pour se mettre au lit, ils constatent qu'ils ont des lettres blanches dans le dos. Nouvel essai, complètement inutile, de nettoyage et nouvel achat de vêtements neufs aux quelques tailleurs de la ville, qui se retirent, après fortune faite.

Ils ne plaignent au Maire, - pas les tailleurs, les Bréthisyens, ? lequel réunit son Conseil municipal et lui expose la situation. Le Conseil municipal, perplexe, se dispute pendant une heure, et finit par voter le décret suivant, sur la proposition du Conseiller roublard :

Le Conseil municipal de Bréthisy,

« Considérant :

« Que les Bréthisyens se tachent toujours, que la peinture soit sèche ou non, en s'asseyant sur les bancs de la promenade ;

Arrête :

Article, premier, dernier et unique

Les bancs de la promenade de Bréthisy, sont supprimés.

»

Et voilà pourquoi il n'y a pas de bancs sur la promenade de Bréthisy.

FIN

A. PATAY, ÉDITEUR 79, PASSAGE BRADY, 79 PARIS

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].